



Politique :
Procédure :

N° 106A

Titre : Immunisation populationnelle

Provenance : Direction des soins infirmiers

Responsable de l'application : Direction des soins infirmiers, coordinations cliniques

Date d'adoption au comité de coordination : 3 mai 2022

Date d'adoption au conseil d'administration : 24 mai 2022

Date d'entrée en vigueur : 24 mai 2022

Date de transmission aux syndicats CSN : 13 juin 2022 APTS : 13 juin 2022

Date de révision : 24 mai 2026

Destinataires : Personnel de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles (CCPSC) effectuant un acte de vaccination (médecins, infirmières, sages-femmes, candidates à l'exercice de la profession d'infirmière et stagiaires), contribuant à l'activité de vaccination (agents administratifs, ressources matérielles) et la population de Pointe-Saint-Charles.

1. Contexte

Il existe plusieurs agents pathogènes (virus, bactéries, champignons) qui circulent dans la population à différents moments dans l'année. Certains sont inoffensifs, mais d'autres ont un potentiel dommageable très élevé sur la santé de la personne qui les contracte (séquelles neurologiques, handicap sensoriel, décès, etc.). Heureusement, la plupart d'entre eux sont largement évitables par une vaccination à jour selon le calendrier d'immunisation québécois via le protocole d'immunisation du Québec (PIQ). D'ailleurs, depuis que la vaccination de masse a été instaurée, l'incidence de plusieurs maladies avec des conséquences désastreuses a drastiquement diminué¹.

La Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles (CCPSC) a un mandat de Centre local de services communautaires (CLSC) englobant notamment les actes d'immunisation. Elle est responsable de fournir à la population desservie la vaccination faisant partie du calendrier d'immunisation québécois. Elle joue également un rôle important de promotion

¹ Selon le tableau « efficacité de la vaccination de six maladies évitables par la vaccination », Gouvernement du Canada, 2018

et prévention de la santé en matière de prévention et contrôle des infections évitables par la vaccination.

La présente politique a été élaborée dans le but de se conformer aux recommandations ministérielles et d'Agrément Canada en matière de santé et sécurité au travail ainsi qu'en prévention et contrôle des infections, de remplir son mandat de protection populationnelle et de protéger ses employés ainsi que les usagers qui la fréquentent.

2. Objectifs et principes directeurs

Il existe deux grands types d'immunité active aux pathogènes : naturelle et artificielle.

- **L'immunité naturelle** consiste à attraper l'agent pathogène et à développer ses symptômes avec le risque de séquelles selon la gravité de l'infection. Le système immunitaire conservera une mémoire de la maladie variable en fonction du type de lymphocyte sollicité (globule blanc), allant de quelques mois à toute la vie. Diminue le risque de recontagion lors d'une exposition ultérieure.
- **L'immunité artificielle** englobe tout ce qui concerne l'inoculation par la vaccination d'un agent pathogène précis. Il y a parfois le développement de symptômes allégés et contrôlés de la maladie administrée (vaccins vivants seulement). Le système immunitaire conservera une mémoire de la maladie variable en fonction du type de lymphocyte sollicité (globule blanc), allant de quelques mois à toute la vie. Des rappels sont possibles pour améliorer les défenses du système immunitaire. Diminue le risque de contracter la maladie lors d'une exposition ultérieure.

La présente politique se concentre sur l'immunisation artificielle et vise à :

- se conformer aux normes ministérielles et d'Agrément Canada en matière de santé et sécurité au travail ainsi qu'en prévention et contrôle des infections;
- exposer la responsabilité de la Clinique en lien avec son mandat de protection populationnelle;
- déterminer ce qu'est l'immunisation ainsi que les maladies visées par le programme d'immunisation pour la population;
- exposer les conséquences possibles pour l'utilisateur qui n'est pas adéquatement protégé;
- définir les moments où certains dépistages et traitements peuvent être obligatoires en lien avec la santé publique (tuberculose);
- diminuer le risque d'infections nosocomiales (pour les travailleurs de la Clinique et ses usagers) reliées à des maladies évitables par la vaccination;
- guider l'utilisateur souhaitant mettre à jour son statut vaccinal en fonction des lignes directrices;
- prévoir les mesures pour informer la population des procédures mises en place pour la protéger et comment accéder aux différents services liés à l'immunisation.

3. Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel de la Clinique effectuant un acte de vaccination (médecins, infirmières, sages-femmes, candidats à l'exercice de la profession d'infirmier et stagiaires), contribuant à l'activité de vaccination (agents administratifs, ressources matérielles).

4. Cadre législatif, réglementaire et normatif

- Agrément Canada. Programme Qmentum. Prévention et contrôle des infections - Organismes extra-hospitaliers, Version 14.
- Loi sur la santé publique (article 53, incluant notamment les trois premiers alinéas).
- Loi sur les infirmières et les infirmiers (article 36, incluant le 12^e alinéa).

5. Définition

- **Pathogène** : bactérie, virus ou champignon pouvant infecter une personne et causer une maladie.

6. Énoncé de politique

6.1 Formations

Des formations sont nécessaires pour permettre l'administration sécuritaire des vaccins.

Une formation annuelle pour la vaccination contre l'influenza et le pneumocoque est offerte aux infirmières avant la campagne de vaccination de masse, au mois de novembre. Les infirmières peuvent également retrouver cette formation sur la plateforme d'apprentissage ENA (Environnement numérique d'apprentissage) et sur le site de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Pour la vaccination contre la COVID-19, une formation spéciale est requise pour la préparation de certains types de vaccins. La plateforme ENA offre également des formations sur la vaccination COVID-19. Cette formation doit être refaite annuellement jusqu'à la stabilisation de la situation sanitaire et des vaccins disponibles sur le marché.

Concernant la vaccination selon le calendrier d'immunisation québécois, une formation plus spécialisée est nécessaire. Elle est offerte par le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) en ligne via l'Université Laval. Cette formation doit être refaite aux cinq (5) ans ou en fonction des changements apportés au calendrier d'immunisation québécois.

Finalement, la vaccination d'urgence contre la rage est offerte sur le site du PIQ.

6.2 Communications populationnelles liées à la vaccination

La Clinique annonce ses campagnes de vaccination influenza via son infolettre à ses membres, son site Web, sa page Facebook, l'infolettre hebdomadaire des groupes

communautaires du quartier (destinée à la population) et le Bulletin hebdomadaire des groupes (destiné aux groupes communautaires). De l'affichage et de la distribution porte à porte dans des secteurs ciblés sont utilisés au besoin. Également, le personnel de la Clinique informe l'ensemble de la clientèle ambulatoire et à domicile des dates et lieux de vaccination.

La Clinique fait également des annonces concernant les doses de rappel pour la COVID-19 et/ou des cliniques mobiles ciblées via les mêmes plateformes, en fonction des recommandations émises par le ministère de la Santé.

6.3 Organisation des campagnes de vaccination de masse

Dès que la campagne de vaccination contre l'influenza est annoncée, la population peut s'inscrire par téléphone ou via Clic Santé. Des rendez-vous de quinze (15) minutes sont attribués pour respecter l'administration du vaccin ainsi que la période de surveillance requise par la suite.

Pour les bâtiments de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), les résidences privées pour aînés (RPA), les habitations à loyer modique (HLM) et les ressources intermédiaires (RI) du territoire, du personnel de la Clinique se déplace pour faire des journées de vaccination contre l'influenza. Ces dates sont déterminées de concert entre la direction de ces établissements, les organisateurs communautaires de la Clinique ainsi que la directrice des soins infirmiers.

La vaccination contre la COVID-19 se fait avec la collaboration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). Le CCSMTL se déplace directement dans les bâtiments de l'OMHM, les RPA, les HLM et RI du territoire. Les dates sont choisies par la direction de ces établissements, les organisateurs communautaires de la Clinique, la directrice des soins infirmiers et le responsable de la vaccination COVID du CCSMTL. Un membre de la Clinique est sur place lors des journées de vaccination pour s'assurer que tout se passe bien.

Concernant la vaccination scolaire, l'infirmière du service scolaire fait parvenir aux parents un formulaire de consentement indiquant le(s) vaccin(s) administré(s), la date et le lieu. L'infirmière scolaire informe la directrice des soins infirmiers des moments choisis pour la campagne de vaccination en milieu scolaire.

6.4. Gestion des vaccins

6.4.1 Commande et inventaire

La Direction des soins infirmiers (DSI) est responsable de déterminer les différents vaccins tenus en inventaire ainsi qu'un quota maximal (voir annexe 1). L'équipe d'approvisionnement s'assure ensuite que les vaccins soient disponibles en quantité suffisante aux deux (2) réfrigérateurs de la Clinique (Ash et Centre). L'équipe

d'approvisionnement doit informer la DSI en cas de rupture d'inventaire chez les fournisseurs.

Certains vaccins ne sont pas en inventaire car trop spécifiques, coûteux ou nécessitent des conditions d'entreposage particulières.

6.4.2 Température des vaccins

Il existe trois réfrigérateurs à vaccins à la Clinique :

- dans le local de l'équipe d'approvisionnement (A-104);
- au rez-de-chaussée de la rue Ash;
- au rez-de-chaussée de la rue Centre.

Chacun des trois (3) réfrigérateurs a un thermomètre de température intégré et un deuxième thermomètre indépendant pour assurer une fiabilité des résultats. Ces thermomètres sont relevés deux (2) fois par jour (le matin et le soir) et leurs résultats inscrits sur des relevés mensuels.

Lors de vaccinations de masse, les vaccins sont placés dans des glacières isothermes avec un thermomètre et les relevés de températures sont faits aux heures afin d'éviter un bris de la chaîne de froid.

La température figurant sur tous les thermomètres doit être entre 2 et 8°C en tout temps. En cas de panne d'électricité ou de bris de chaîne de froid, consulter la politique associée.

6.5 Vaccination

La Clinique a un mandat de protection et d'information populationnelle lié à la vaccination. Ainsi, toute personne qui souhaite avoir une révision de son statut vaccinal, **recevoir** un vaccin pour elle-même ou ses proches, peut prendre un rendez-vous avec une infirmière à la Clinique ou dans tout autre CLSC. L'infirmière pourra ainsi regarder le carnet de santé de l'utilisateur et le Registre québécois d'immunisation pour émettre les recommandations de vaccins à recevoir.

Pour déterminer si une personne est protégée contre certains types de maladies, une sérologie peut être effectuée. Dans le cas spécifique de la tuberculose, un test cutané à la tuberculine (TCT) peut être fait pour évaluer si une personne a été exposée à la tuberculose au cours de sa vie.

6.5.1 Vaccination de base

Il est considéré que la vaccination de base inclut celle du calendrier vaccinal québécois en regard des maladies suivantes : diphtérie, coqueluche, tétanos, poliomyélite, rougeole, rubéole, oreillons, varicelle.

La clientèle visée regroupe : les enfants de 0-17 ans, les personnes immunisées et toute personne n'ayant jamais reçu de vaccin ou dont le statut vaccinal est incomplet.

Cette vaccination est offerte par la Clinique :

- lors des suivis postnataux et de la petite enfance (0-5 ans) en fonction du calendrier d'immunisation québécois, avec l'accord des parents;
- lors de la fréquentation d'un établissement scolaire du territoire (préscolaire jusqu'à la 6e année), en fonction du calendrier d'immunisation québécois, avec l'accord des parents;
- lorsqu'une personne n'ayant pas reçu ses vaccins souhaite le faire.

6.5.2 Vaccins supplémentaires couverts et non couverts

Le programme d'immunisation du Québec permet la gratuité de vaccination pour l'ensemble des maladies ci-haut. Toutefois, il existe d'autres vaccins dont l'utilisateur peut bénéficier s'il le souhaite à ses frais.

6.5.3 Vaccination d'urgence contre la rage

En cas de morsure par un animal sauvage, l'utilisateur peut se présenter à la Clinique, aux soins courants pour recevoir la vaccination initiale contre la rage sans rendez-vous, puis les doses subséquentes avec rendez-vous.

6.5.4 Vaccination saisonnière

La vaccination saisonnière consiste à se faire vacciner une ou plusieurs fois par année contre un même virus ayant un potentiel de mutation prévisible et auquel l'immunité acquise est de courte durée, soit moins d'un an (influenza, COVID-19).

6.5.5 Vaccination voyageurs

La Clinique n'offre pas le service de vaccination pour les voyageurs pour des raisons de tenue d'inventaire, de demande populationnelle et de frais importants liés à ces vaccins. Il y a toutefois des lieux dans Pointe-Saint-Charles qui offrent ce service (se référer à la procédure).

6.5.6 Vaccins provenant de l'extérieur

Une attention particulière doit être accordée par l'infirmière lorsqu'elle administre un vaccin provenant de l'extérieur (par exemple, le vaccin contre le zona). Il est de la responsabilité de l'infirmière qui administre le vaccin de s'assurer que l'administration est sécuritaire et qu'il n'y a pas eu de bris de chaîne de froid. Celle-ci peut le faire, notamment, en téléphonant à la pharmacie pour connaître l'heure et la date de délivrance du vaccin à l'utilisateur. En cas de doute, l'infirmière se réserve le droit de refuser d'administrer le vaccin.

7. Rôles et responsabilités

Coordination générale

- Diffuse la politique d'immunisation des usagers auprès de la population;

- Positionne la responsabilité organisationnelle de la Clinique et des travailleurs de la santé concernant l'application du calendrier vaccinal québécois;
- S'assure que les personnes concernées par la présente politique la respectent et l'appliquent.

Direction des soins infirmiers

- Rédige et met à jour régulièrement la présente politique;
- Recommande et promeut les bonnes pratiques en matière d'immunisation des usagers selon les lignes directrices du protocole d'immunisation du Québec (PIQ);
- Collabore avec les instances externes telles que le CIUSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal et la Direction de la santé publique (DSP) dans des campagnes de vaccination de masse contre certains agents pathogènes (ex : COVID-19);
- Collabore avec l'équipe d'approvisionnement pour la commande de vaccins, notamment en lien avec les quotas d'inventaire et les vaccins nécessaires;
- Offre la formation aux infirmières concernant la vaccination saisonnière;
- S'assure que les infirmières œuvrant dans les services où la vaccination est requise aient les connaissances et formations nécessaires pour le faire;
- S'assure de recevoir les relevés de températures mensuels de tous les réfrigérateurs de la Clinique, les examine et émet des recommandations en cas de problème;
- Assure le suivi en cas de bris de chaîne de froid, en collaboration avec la coordination des services administratifs;
- Inclut les données de vaccination populationnelle dans le rapport annuel de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles.

Coordinations cliniques

- Encouragent les infirmières à effectuer des activités de vaccination lorsqu'applicable, notamment la vaccination saisonnière;
- Exécutent des mesures disciplinaires et/ou administratives en cas de non-respect de la politique.

Équipe d'approvisionnement

- S'assure d'avoir un inventaire suffisant de vaccins concernant les maladies citées dans la présente politique;
- Commande les vaccins nécessaires, le cas échéant;
- Participe à l'organisation des campagnes de vaccination saisonnières et scolaires;
- Informe la DSI en cas de rupture d'inventaire chez les fournisseurs;
- S'assure de la conformité des températures du réfrigérateur à vaccins du local de l'équipe d'approvisionnement deux (2) fois par jour et remet le relevé de température mensuel à la DSI.

Infirmières

- Collaborent à l'évaluation du statut vaccinal de l'utilisateur (et ses mises à jour);

- Redirigent les usagers aux cliniques de vaccination pour les voyageurs lorsqu'applicable;
- Se tiennent à jour dans leurs connaissances sur la vaccination et suivent les formations de vaccination recommandées en fonction de leur secteur d'activités;
- Effectuent les activités de vaccination conformément aux normes du PIQ;
- Fournissent de l'enseignement sur la vaccination (effets attendus, effets secondaires, risques liés au refus de vaccination, etc.) à la population afin d'obtenir le consentement libre et éclairé;
- Entrent les données de vaccination au registre informatisé d'immunisation (SIPMI) lors de vaccinations individuelles (vaccination scolaire, enfance-famille, etc.);
- S'assurent qu'il n'y a pas eu de bris de chaîne de froid avant d'administrer le(s) vaccin(s), particulièrement ceux provenant de l'extérieur;
- Supervisent étroitement la candidate à l'exercice de la profession infirmière (CEPI) ou la stagiaire en soins infirmiers dans l'administration de vaccins;
- S'assurent de la conformité des températures des vaccins :
 - deux (2) fois par jour pour les réfrigérateurs à vaccins sur chacun des points de service et remettent le relevé de température mensuel à la DSI;
 - chaque heure pour les vaccins en glacière lors des campagnes de vaccination et remettent le relevé de température quotidien à la DSI.

Sages-femmes

- Collaborent à l'évaluation du statut vaccinal de l'utilisateur (et ses mises à jour);
- Se tiennent à jour dans leurs connaissances sur la vaccination et suivent les formations de vaccination recommandées en fonction de leur secteur d'activités;
- Effectuent les activités de vaccination conformément aux normes du PIQ;
- Fournissent de l'enseignement sur la vaccination (effets attendus, effets secondaires, risques liés au refus de vaccination, etc.) à la population afin d'obtenir le consentement libre et éclairé;
- Entrent les données de vaccination au registre informatisé d'immunisation (SIPMI) lors de vaccinations individuelles;
- S'assurent qu'il n'y a pas eu de bris de chaîne de froid avant d'administrer le(s) vaccin(s), particulièrement ceux provenant de l'extérieur;
- Effectuent les commandes d'immunoglobulines (WinRho) auprès de la Banque de sang du Centre hospitalier de St. Mary.

Archiviste médicale

- Entre les données de vaccination au registre informatisé d'immunisation (SIPMI) lors des campagnes vaccinales de masse;
- Extrait les données de vaccination populationnelle et les fournit à la DSI.

Agent de communication

- Diffuse la politique d'immunisation des usagers auprès de la population;
- Diffuse les dates de la vaccination saisonnière, comment s'inscrire et où se présenter.

Agents administratifs

- Participent à l'organisation de la campagne de vaccination saisonnière notamment par la prise de rendez-vous pour les usagers ou l'identification de l'utilisateur en concordance avec la carte d'assurance maladie;
- Contribuent à la saisie des données de vaccination au registre informatisé d'immunisation (SIPMI) lors des campagnes vaccinales de masse.

9. Révision de la présente politique

Cette politique sera révisée tous les quatre (4) ans en fonction de la situation sanitaire et des recommandations ministérielles.

10. Documents associés

- Plan en cas de panne électrique
- Politique de bris de chaîne du froid
- Politique de prévention et contrôle des infections
- Procédure d'immunisation populationnelle (no106B)

11. Références

Agrément Canada (2019). Normes *Prévention et contrôle des infections - Organismes extra-hospitaliers*, Version 14, critère 7.2., p.25.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) (2019). *Politique – Vaccination contre le Pneumocoque pour la clientèle du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal dont la vaccination est requise, dans le cadre d'une activité découlant de la Loi de la santé publique.*

https://www.extranetccsmtl.ca/fileadmin/CIUSSSEspacesSecurises/ESPolitiquesProceduresReglements/CIUSSS/4200/PO_4200_004/PO_4200_004.pdf#immunisation%20usagers

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) (2020). *Règle de soins infirmiers – Procéder à l'administration d'un produit immunisant dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la loi sur la santé publique.*

https://www.extranetccsmtl.ca/fileadmin/CIUSSS/DirectionsCliniques/SoinsInfirmiers/VoletPratiquesProfessionnelles/EncadrementClinique/RegleSoins/DSIRSI_002.pdf

Gouvernement du Canada (2022). *Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) : Déclarations et publications.*

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni.html>

Gouvernement du Canada (2018). *Infographie de sensibilisation à l'immunisation et aux vaccins : Les vaccins fonctionnent.*

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/infographie-vaccins-fonctionnent.html>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2022). *Immunisation.*

<https://www.inspq.qc.ca/immunisation>

Loi sur la santé publique, RLRQ, chapitre S-2.2.

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-2.2>

Loi sur les services de santé et les services sociaux, RLRQ, chapitre S-4.2.

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/S-4.2>

Loi sur les infirmières et les infirmiers, RLRQ, chapitre I-8.

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/I-8%20/>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2018). *Immunologie de la vaccination – Fonctionnement du système immunitaire.*

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-immunologie-de-la-vaccination/fonctionnement-du-systeme-immunitaire/>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2015). *Programme national de santé publique 2015-2025.*

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022). *Programme québécois d'immunisation.*

<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/programme-quebecois-d-immunisation>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022). *Vaccins – BCG : vaccin contre la tuberculose.*

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/tuberculose-bcg/>

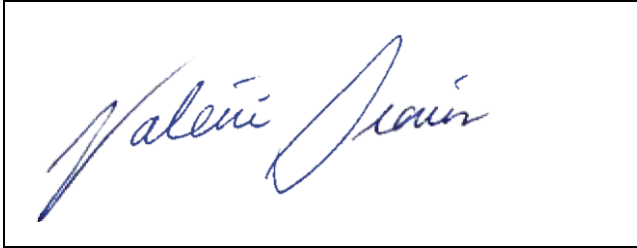
Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, RLRQ, chapitre S-5, r 5.

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-5,%20r.%205%20/>

Santé publique d'Ottawa (2021). *Chaîne d'infection* (image pdf).

<https://www.santepubliqueottawa.ca/fr/professionals-and-partners/chain-of-infection.aspx>

Date et signature
de la responsable :



Nom (en lettres moulées) : Valérie Drouin

Titre : Directrice des soins infirmiers

Date : 13 juin 2022

Annexe 1: Liste des vaccins en inventaire à la Clinique

Liste des vaccins en inventaire à la Clinique	
Nom du vaccin	Protection contre
Act-Hib ou Hiberix	<ul style="list-style-type: none"> • Haemophilus influenza de type b
Adacel ou Boostrix	<ul style="list-style-type: none"> • Diphtérie • Coqueluche • Tétanos
Adacel-Polio ou Boostrix-Polio	<ul style="list-style-type: none"> • Diphtérie • Coqueluche • Tétanos • Poliomyélite
Engerix-B ou Recombivax	<ul style="list-style-type: none"> • Hépatite B
Gardasil 9 ou Gardasil	<ul style="list-style-type: none"> • Virus du papillome humain (VPH)
Imovax Polio	<ul style="list-style-type: none"> • Poliomyélite
Imovax Rage	<ul style="list-style-type: none"> • Rage
Infanrix Hexa	<ul style="list-style-type: none"> • Diphtérie • Coqueluche • Tétanos • Haemophilus influenzae type B • Hépatite B
Infanrix IPV	<ul style="list-style-type: none"> • Diphtérie • Coqueluche • Tétanos
Infanrix IPV-HIB ou Pediacel	<ul style="list-style-type: none"> • Diphtérie • Coqueluche • Tétanos • Haemophilus influenzae type B
Menjugate	<ul style="list-style-type: none"> • Méningocoque type C
Pneu-P 23	<ul style="list-style-type: none"> • Pneumocoque (23 souches)
Prevnar 13	<ul style="list-style-type: none"> • Pneumocoques (13 souches)
Priorix ou MMR-II + Diluant	<ul style="list-style-type: none"> • Rougeole • Rubéole • Oreillons
Proquad ou Priorix Tetra + Diluant	<ul style="list-style-type: none"> • Rougeole • Rubéole • Oreillons • Varicelle
Rotarix	<ul style="list-style-type: none"> • Rotavirus
Td Absorbées	<ul style="list-style-type: none"> • Diphtérie • Tétanos
Td Polio Absorbées	<ul style="list-style-type: none"> • Diphtérie • Tétanos • Poliomyélite
Tubersol	<ul style="list-style-type: none"> • Tuberculine pour TCT

Twinrix Adulte	<ul style="list-style-type: none"> • Hépatite A • Hépatite B
Twinrix Junior	<ul style="list-style-type: none"> • Hépatite A • Hépatite B
Varivax III + Diluant	<ul style="list-style-type: none"> • Varicelle
Vaqta 50u ou Havrix 1440u	<ul style="list-style-type: none"> • Hépatite A
Vaqta 25u ou Havrix 720u -Jr	<ul style="list-style-type: none"> • Hépatite A
Bexsero	<ul style="list-style-type: none"> • Méningocoque B
Menveo ou Menactra	<ul style="list-style-type: none"> • Méningocoque (4 souches) • Diphtérie
Flulaval, Fluzone, Flumist	<ul style="list-style-type: none"> • Influenza
WinRho	<ul style="list-style-type: none"> • Immunisation de la mère au rhésus positif • Immunoglobulines fournies par la banque de sang à la demande des sages-femmes

Annexe 2 : Chaîne d'infection de la Santé publique d'Ottawa

